

Le LMD et sa mise en place en Belgique

*Prof. Charles DEBOUCHE,
Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux –
Belgique*

Le LMD et sa mise en place en Belgique

- **Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités**
- **Décret du 14.11.2002 créant l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française**

Le LMD et sa mise en place en Belgique francophone

- Les nouveaux cycles
- Durée et rythme des études
- Notation, évaluation et certification des connaissances
- Formation tout au long de la vie et valorisation des acquis de l'expérience
- Gestion et évaluation de la qualité
- Création des académies

Le LMD et sa mise en place en Belgique francophone

- Les nouveaux cycles
- Durée et rythme des études
- Notation, évaluation et certification des connaissances
- Formation tout au long de la vie et valorisation des acquis de l'expérience
- Gestion et évaluation de la qualité
- Création des académies

Les nouveaux cycles

- 1er cycle: Études de **bachelier** 180 crédits (normalement sur trois ans)
- 2ème cycle: Études de **master** 60 ou 120 crédits (normalement sur un ou deux ans)
- 3ème cycle: **doctorat** (normalement sur **trois** ans)

Études de **bachelier** dans le domaine des Sciences agronomiques et ingénierie biologique

- Bachelier professionnalisant,
- Bachelier de transition
 - Bachelier ingénieur industriel en agronomie (hautes écoles, hors université)
 - Bachelier en Sciences de l'ingénieur – orientation bioingénieur (université),
- Les premiers diplômes de bachelier ont été délivrés à l'issue de l'année académique 2006-7.

Les masters

- **Master** : grade académique sanctionnant des études de deuxième cycle, valorisables pour au moins 60 crédits à l'issue d'une formation initiale d'au moins 180 crédits.
- **Master complémentaire** : grade académique sanctionnant des études universitaires de deuxième cycle correspondant à une qualification professionnelle particulière à l'issue d'une formation de 60 crédits au moins, obtenus après une formation initiale d'au moins 300 crédits sanctionnée par un grade de master.

Les finalités

- Master à **finalité didactique** préparant les enseignants de l'enseignement secondaire
- Master à **finalité approfondie** préparant à la recherche scientifique
- Master à **finalité spécialisée** visant à conférer des compétences professionnelles ou artistiques particulières

Études de **master** dans le domaine des Sciences agronomiques et ingénierie biologique

- Trois grades de master bioingénieur :
 - sciences et technologies de l'environnement
 - sciences agronomiques
 - chimie et bio-industries;
- Les institutions universitaires peuvent créer des options au sein de ces trois grades;
- Les grades de master bioingénieur confèrent à leur titulaire le titre professionnel de bioingénieur.

Le 3ème cycle: le doctorat

- troisième cycle universitaire menant au grade académique de docteur, obtenu après soutenance d'une thèse, correspondant globalement à au moins 180 crédits obtenus après une formation initiale d'au moins 300 crédits sanctionnée par un grade académique de master.

Le 3ème cycle: le doctorat

- Les études menant au grade de docteur comprennent la formation doctorale et les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat;
- Les formations doctorales sont encadrées par des équipes associées en une **école doctorale** reconnue appartenant à une ou plusieurs académies universitaires. Elles sont liées aux compétences spécifiques des équipes de recherche et confèrent aux diplômés une haute qualification scientifique et professionnelle.

La conception des programmes des études de bachelier et de master

- Pas de modification de la durée totale des études de bioingénieur : $2 + 3 = 3 + 2 = 5$;
- Équilibre difficile entre
 - le niveau souhaité de spécialisation des études de master et
 - le souhait de les rendre accessibles au plus grand nombre possible de bacheliers (licenciés);
- Création d'option dans le grade de bachelier.

Le LMD et sa mise en place en Belgique francophone

- Les nouveaux cycles
- **Durée et rythme des études**
- Notation, évaluation et certification des connaissances
- Formation tout au long de la vie et valorisation des acquis de l'expérience
- Gestion et évaluation de la qualité
- Création des académies

Durée et rythme des études

- une **année d'études** correspond à **60 crédits** qui peuvent être suivis en une année académique
- Le **crédit** est une mesure relative de l'ensemble des travaux d'un étudiant pour une ou plusieurs activités d'apprentissage au sein d'un programme d'étude.

Durée et rythme des études

- Un crédit correspond forfaitairement à **24 heures d'activités d'apprentissage**. Cette charge horaire n'est que partiellement consacrée à des enseignements organisés directement par l'établissement, mais comprend d'autres activités associées, tels les travaux, exercices personnels, préparations, études, projets, recherches documentaires, épreuves...

Durée et rythme des études

L'étudiant s'inscrit soit à

- une année d'étude dont le programme est fixé par l'institution et comprend 60 crédits,
- un sous-ensemble cohérent d'un programme d'études pour un total de 30 à 90 crédits;

Le premier cycle comprend 180 crédits qui peuvent être acquis en trois années d'études au moins;

Le deuxième cycle comprend 120 crédits qui peuvent être acquis en deux années d'études au moins.

Le LMD et sa mise en place en Belgique francophone

- Les nouveaux cycles
- Durée et rythme des études
- Notation, évaluation et certification des connaissances
- Formation tout au long de la vie et valorisation des acquis de l'expérience
- Gestion et évaluation de la qualité
- Création des académies

Notation, évaluation et certification des connaissances

- L'évaluation finale d'un enseignement s'exprime sous forme d'une note comprise entre 0 et 20, le seuil de réussite étant 10/20.
- L'évaluation globale **d'une année ou d'un cycle d'études** s'exprime de la même façon, le seuil de réussite étant dans ce cas de 12/20 de moyenne.

Notation, évaluation et certification des connaissances

Une note supérieure ou égale à 12/20
donne dispense d'examen:

Au sein d'un même programme d'études ,

Au cours des cinq années académiques
suivantes,

Dans toutes les institutions universitaires
francophones belges

Notation, évaluation et certification des connaissances

Par sa décision de sanctionner la réussite d'une année d'études ou d'un cycle d'études, un jury octroie définitivement les **crédits** correspondants à l'étudiant au sein du programme d'études, quelle qu'en soit la note effectivement obtenue et quel que soit l'établissement universitaire où il s'inscrit par la suite.

Notation, évaluation et certification des connaissances

Un jury peut prononcer la réussite d'une année d'études dès que l'étudiant y a acquis au moins 48 crédits. Dans ce cas, le solde des crédits doit être intégralement obtenu au cours de l'année d'études suivante.

Notation, évaluation et certification des connaissances

Les diplômes sont délivrés accompagnés d'un **supplément au diplôme** reprenant notamment la liste des enseignements du programme d'études suivi par l'étudiant, les conditions d'accès aux études et les évaluations sanctionnées par le **grade académique conféré**

Le LMD et sa mise en place en Belgique francophone

- Les nouveaux cycles
- Durée et rythme des études
- Notation, évaluation et certification des connaissances
- Formation tout au long de la vie et valorisation des acquis de l'expérience
- Gestion et évaluation de la qualité
- Création des académies

Formation tout au long de la vie et valorisation des acquis de l'expérience

- Les formations continuées ont pour but
 - 1° réactualiser les connaissances de diplômés;
 - 2° perfectionner ou spécialiser leurs savoirs et compétences;
 - 3° compléter et asseoir leur formation, en lien direct avec leur activité professionnelle actuelle ou future.

Formation tout au long de la vie et valorisation des acquis de l'expérience

- Admissions

- Ont accès aux formations continuées organisées par les universités les porteurs d'un grade académique de deuxième cycle;
- Par exception aux dispositions précédentes, pour l'admission aux formations continuées, le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis au cours d'autres études supérieures ou du fait de leur expérience personnelle ou professionnelle.

Formation tout au long de la vie et valorisation des acquis de l'expérience

- Certification: les jurys
 - Délivrent les certificats sanctionnant la réussite sanctionnant la réussite des formations continuées.
 - octroient les crédits correspondants.

Le LMD et sa mise en place en Belgique francophone

- Les nouveaux cycles
- Durée et rythme des études
- Notation, évaluation et certification des connaissances
- Formation tout au long de la vie et valorisation des acquis de l'expérience
- Gestion et évaluation de la qualité
- Création des académies

Gestion et évaluation de la qualité

Création d'une agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur ayant pour mission de :

- 1° représenter la Communauté française auprès des instances internationales en matière d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur;
- 2° favoriser, par la coopération entre toutes les composantes de l'enseignement supérieur, la mise en oeuvre de pratiques permettant d'améliorer la qualité de l'enseignement au niveau de chaque institution;
- 3° assurer une évaluation de l'enseignement supérieur en Communauté française, en mettant en évidence les bonnes pratiques, les insuffisances et les problèmes à résoudre, sans divulguer les données propres à chaque institution;
- Etc.

Gestion et évaluation de la qualité

Publication d'une liste cadre d'indicateurs à faire figurer dans l'évaluation interne

1. Cadre institutionnel

2. Objectifs généraux et spécifiques

3. Programmes

4. Étudiants

5. Information et suivi pédagogique

6. Recherche

7. Service à la collectivité

8. Personnel et gestion des ressources humaines

9. Ressources et équipements

10. Relations extérieures

11. Gestion de la qualité

12. Fonctionnement et politique générale

13. Analyse Forces-Faiblesses-Opportunités-Risques

Le LMD et sa mise en place en Belgique francophone

- Les nouveaux cycles
- Durée et rythme des études
- Notation, évaluation et certification des connaissances
- Formation tout au long de la vie et valorisation des acquis de l'expérience
- Gestion et évaluation de la qualité
- **Création des académies**

Création des académies

- Chaque institution universitaire peut adhérer à une académie;
- Trois académies ont été constituées rassemblant les neuf institutions universitaire francophones de Belgique;
- Ce sont les académies qui organisent les masters complémentaires et le doctorat.

Conclusions

- Une réelle harmonisation des règles de fonctionnement académique des institutions universitaires francophones de Belgique
- Une mise en œuvre complète des principes d'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur (processus de Bologne)
- Plus de souplesse pour l'étudiant dans l'organisation de ses études

Conclusions

- Plus de contraintes pour les institutions dans l'élaboration de leurs programmes,
- La mobilité nationale et internationale attendue des bacheliers n'est pas encore une réalité,
- Une meilleure valorisation des compétences existant dans l'ensemble de institutions universitaires par la création des académies compétentes en masters complémentaires et en doctorat.

Conclusions

Les institutions universitaires sont autorisées à établir des partenariats avec d'autres institutions universitaires nationales et internationale pour l'organisation des études qui entrent dans leurs habilitations : **co- et double diplomation.**